

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Prix 2021-2022 de l'action éco-déléguée de l'année

#### Renseignements à destination de la commission académique :

Nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement :

Noms et classes des éco-délégués ayant réalisé la vidéo :

Titre de la vidéo :

Nom et adresse du partenaire extérieur :

Nom, date et signature du chef d'établissement

Le dépôt de la vidéo doit se faire sur un compte Peertube. Il s'agit d'une alternative institutionnelle aux grandes plateformes commerciales. Pour cela, vous avez deux possibilités :

- Soit créer un compte Peertube sur la plateforme. Vous trouverez une vidéo explicative de la procédure à suivre ainsi qu'un guide de bonnes pratiques sur le site de la DANE de Grenoble : <https://dane.web.ac-grenoble.fr/article/hebergement-de-vidéos>
- Soit utiliser l'espace créé par la DRANE et accessible à tous les EPLE de la région académique : accès au formulaire de demande d'hébergement à compléter par le chef d'établissement : <http://www.ac-grenoble.fr/admin/enquetes/index.php?sid=91376&newtest=Y&lang=fr>

Il suffira ensuite d'envoyer ce bulletin d'inscription et de communiquer le lien de votre vidéo à [Geneviève Baret](#), chargée de mission EDD SI.

**Date limite de dépôt des vidéos : 31 mars 2022**

**Renseignements demandés pour tous les participants :**

**Texte d'une page maximum qui décrit le cadre de l'action :** caractéristiques de l'établissement, origine et contexte du projet, classe et nombre des élèves concernés, communauté pédagogique impliquée, partenaires extérieurs associés, projet achevé ou en cours, durée du projet, financements obtenus, suites éventuelles du projet et perspectives :